

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01901

Numéro SIREN : 480 056 712

Nom ou dénomination : ELECTRO DEPOT GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2019 sous le numéro de dépôt 4345

Ex PwC

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

CERTIFIE CONFORME

Electro Dépôt Group
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Electro Dépôt Group

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Electro Dépôt Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Electro Dépôt Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valorisation des titres de participation telle que mentionnée dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 9 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Aerts

ERNST & YOUNG Audit



Sandrine Ledez

① BILAN - ACTIF

DGFP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 1 Route de Vendeville		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9		Néant ☐					
		Exercice N, clos le 31/12/2017					
		N-1 31/12/2016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CC			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (I)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 356 435	1 233 914	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 530	12 939	
		Immobilisations en cours	AV	AW		94 889	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	21 353 403	21 353 403
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	1 363 966	22 600 256	22 445 741	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BC			
		En cours de production de services	BP	BC			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	7 300	7 300	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 160 824	1 160 824	1 165 080
		Autres créances (3)	BZ	CA	58 334	5 253 893	3 802 112
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	408	408	452	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	14 847	14 847	35 248	
	TOTAL (III)	CJ	CK	58 334	6 437 272	5 002 892	
	Frais de démission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 422 299	29 037 527	27 448 633	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an - CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise		SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8.116.648)	DA	8 116 648	8 095 808	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 124 420	6 865 196	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	554 078	460 817	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 501	9 501	
	Report à nouveau	DH	7 739 337	5 967 370	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 078 581	1 865 228	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 210 613	692 920	
	TOTAL (I)	DL	26 833 178	23 956 840	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	601 048	846 081	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 484 027	2 513 531	
	Dettes fiscales et sociales	DY	119 275	8 099	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		124 081	
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 204 350	3 491 793		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	29 037 527	27 448 633		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 957 329	2 891 054	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	4 848 298 3 971 441	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	4 848 298 3 971 441	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	I 451	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 848 299 3 971 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	4 729 095 4 427 155	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 903	
	Salaires et traitements *			FY	6 749	
	Charges sociales (10)			FZ	1 350	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	816 293 370 636		
			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE	32 308 548			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 581 599 4 806 438
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(733 301) (834 546)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	224 031 160 382	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	3 111 796 2 754 530	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)	GP	3 111 796 2 754 530			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6 253 9 168	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	6 253 9 168	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	3 105 543 2 745 361	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 596 274 2 071 197	

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	517 693	205 969	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	517 693	205 969	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(517 693)	(205 969)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	8 184 126	6 886 803	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 105 545	5 021 575	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	2 078 581	1 865 228	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):									Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires										517 693			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

ELECTRO DEPOT Group est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé à :

1 Route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

ELECTRO DEPOT Group est la holding détenant des participations majoritaires dans les sociétés du sous-Groupe ELECTRO DEPOT (ELECTRO DEPOT France, SCI ELECTRO DEPOT France, SCI CAPFA, ELECTRO DEPOT Belgique et ELECTRO DEPOT Espagne).

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
--

Au cours de l'exercice 2017, les options de souscription d'actions consenties lors de l'assemblée générale en date du 8 août 2014 ont été exercées. 2.605 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été émises.

Le capital social de la Société a ainsi été augmenté de 21 k€ et la prime d'émission a été augmentée de 259 k€.

NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES :

Les Etats financiers ont été établis et présentés en conformité avec le règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06, 2016-07, relatif au plan comptable général soit :

- principe de prudence ;
- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES :

CERTIFIE CONFORME

⇒ Immobilisations financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés à la valeur des titres et amortis en exceptionnel (dérogatoire) sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

⇒ Immobilisations incorporelles :

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- La valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- La valeur vénale : celle-ci correspond aux prix de cession nets des frais de cession.

Dans la pratique et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est la plus souvent utilisée.

⇒ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des immobilisations de type honoraires, commissions, frais d'actes sont amortis sur la durée de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service sur leur durée d'utilité détaillée ci-dessous :

Nature	Durée	Linéaire	Dégressif
- Constructions	25 ans	X	
- Aménagements	15 ans	X	
- Agencements	Entre 8 et 10 ans	X	X
- Matériel et Outillage	3 à 8 ans	X	X
- Autres	Entre 3 et 5 ans	X	X

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Lorsque des indices internes ou externes de perte de valeur sont identifiés, un test de dépréciation est réalisé. Une dépréciation, en complément de l'amortissement comptabilisé, est enregistrée lorsque ce test révèle que la valeur comptable excède la valeur actuelle.

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- la valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- la valeur vénale : celle-ci correspond au prix de cession net des frais de cession.

Dans la pratique, et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est le plus souvent utilisée.

⇒ Créances et Dettes :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les dépréciations sont calculées par application d'un taux de dépréciation et en fonction du risque encouru.

⇒ Disponibilités :

Les liquidités ont été évaluées à la valeur nominale.

⇒ Impôts sur les bénéfices :

La société est intégrée fiscalement. La société tête de groupe de l'intégration fiscale HTM Group, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

NOTE 4 - ACTIF IMMOBILISE

- Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1.540	1.050		2.590
Immobilisations corporelles	100	986	(1.066)	20
TOTAL	1.640	2.036	(1.066)	2.610

- Immobilisations financières

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières	21.353			21.353
TOTAL	21.353			21.353

- Etat des Amortissements et des Dépréciations

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	546	811		1.356
Immobilisations corporelles	2	5		8
Immobilisations financières				
TOTAL	548	816		1.364

NOTE 5 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	CAPITAL	RESERVES ET RAN	QUOTE PART DE CAPITAL DETENU EN %	RESULTAT NET	VB TITRES	VN TITRES	PRETS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS	CA NET	DIVIDENDES RECUS
ED France	1.471	36.453	100.00	9.104	9.313	9.313	-	-	733.494	3.109
SCI ED	10	-	99.90	224	10	10	224	-	5.329	-
SCI CAPFA	37	1.554	99.90	205	2.031	2.031	-	-	426	-
ED Belgique	7.000	-5.010	99.99	-953	7.000	7.000	-	400	36.449	-
ED Espagne	3.000	-2.686	100.00	-2.347	3.000	3.000	-	-	9.104	-

NOTE 6 - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Etat des échéances des créances (en milliers d'Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	1.161	1.161	
Etat	9	9	
Groupe et associés	5.220	5.220	
Débiteurs divers	83	83	
Charges constatées d'avance	15	15	
TOTAL	6.488	6.488	

NOTE 7 - FONDS PROPRES

Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	TOTAL (en milliers d'Euros)
Au 1 ^{er} janvier 2017	1.011.976	8	8.096
Augmentations	2.605	8	21
Diminutions			
Total au 31 décembre 2017	1.014.581	8	8.117

Les fonds propres passent de 23.957 k€ au 31.12.2016 à 26.833 k€ au 31.12.2017 soit une augmentation de 2.876 k€.

Cette variation s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} janvier 2017 :	23.957
. Résultat de l'exercice	2.079
. Dividendes distribués	
. Variation capital et primes de fusion	280
. Impact des changements de méthode	
. Variation des provisions réglementées	518
. Subventions d'investissement	
Fonds Propres au 31 décembre 2017 :	26.833

Le résultat de l'exercice 2017 correspond à un bénéfice de 2.079 k€.

NOTE 8 – PROVISIONS et DEPRECIATIONS

- TABLEAU DES PROVISIONS et DEPRECIATIONS

(en milliers d'Euros)	Montants au 01/01/17	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants au 31/12/17
Provisions réglementées:	693	518	-	1.211
- Amortissements dérogatoires	693	518	-	1.211
TOTAL	693	518	-	1.211

Les provisions réglementées correspondent à une provision pour amortissements dérogatoires.

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des EC	601	354	247	
Fournisseurs et comptes rattachés	1.484	1.484		
Etat et autres collectivités publiques	119	119		
TOTAL	2.204	1.957	247	

NOTE 10 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Fournisseurs	75	75		
Total charges à payer	75	75		

NOTE 11 - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation :

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires net s'élève à 4.848 k€..

(en milliers d'Euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	4.848	3.971

Frais généraux :

(en milliers d'Euros)	2017	2016
Frais de personnel	-	(8)
Impôts et taxes	(4)	-
Autres achats et charges externes	(4.729)	(4.427)
TOTAL	(4.733)	(4.435)

Amortissements :

(en milliers d'Euros)	2017	2016
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(811)	(369)
Amortissements des immobilisations corporelles	(5)	(2)
TOTAL	(816)	(371)

Opération en commun :

Le résultat comptable de la SCI ED, s'agissant d'une société transparente, remonte annuellement dans le résultat de la société Electro Dépôt Group au prorata du pourcentage de détention. Au titre de l'exercice 2017, un bénéfice de 224 k€ a été remonté dans les comptes d'Electro Dépôt Group.

Résultat financier :

(en milliers d'Euros)	2017	2016
Produits financiers	3.112	2.755
Frais financiers	(6)	(9)
TOTAL	3.106	2.745

Résultat exceptionnel :

Celui-ci correspond à une perte de 518 k€ liée aux dotations aux provisions réglementées (amortissements dérogatoires).

NOTE 12 – OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'Euros)	Montants concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	1.161	
Autres créances	5.220	
Dettes d'exploitation	1.057	
Autres dettes		
Produits d'exploitation	4.848	
Charges d'exploitation	2.656	
Bénéfice attribué	224	
Produits financiers	3.112	
Frais financiers		

NOTE 13 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Nantissement des titres de participation CAPFA.

Garantie à 1^{ère} demande pour ELECTRO DEPOT Belgium pour un montant de 400 k€

NOTE 15 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société est consolidée en intégration globale dans :

H.T.M. Group
Avenue De La Motte
59810 Lesquin

Siret : 478 613 169 00034

Par ailleurs la société est exemptée d'établir des comptes consolidés, étant donné qu'elle se trouve sous le contrôle d'une entreprise incluant les comptes de la Holding dans son intégration globale consolidés.

NOTE 16 – PLAN D’ACTIONS

Le plan de stock-options mis en place en décembre 2014 donnant droit soit à l'achat d'actions existantes soit à la souscription d'actions nouvelles a fait l'objet d'une levée d'option en 2017.

Les 2.605 options attribuées ont ainsi été exercées à un prix de 107,51 euros.

ELECTRO DEPOT GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL
480 056 712 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2018**

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 2.078.581 €, de la manière suivante :

A la réserve légale	103.929,05 €
Au compte « report à nouveau »	1.974.651,95 €

2.078.581,00 €

En application de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40 %	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2014	0 €	0 €
2015	0 €	0 €
2016	0 €	0 €

RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 2.078.581 €, de la manière suivante :

A la réserve légale	103.929,05 €
Au compte « report à nouveau »	1.974.651,95 €

2.078.581,00 €

En application de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40 %	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2014	0 €	0 €
2015	0 €	0 €
2016	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

« Pour extrait certifié conforme »

Le Président

Stéphane MARCH

Pour extrait certifié conforme

